

Le Visitandin

Bulletin rural



Bonne année 2025



Paix
Santé
Amour

Volume 45

Janvier 2025

Numéro 1



DLF

Sylvain Laplante, représentant de semences
131, rang St-Pierre
La Visitation-de-Yamaska, J0G 1C0
Tél. : 819-293-9218

*Merci aux Artisans de la Terre
Vous nourrissez le monde
J'écoute vos besoins et
Je vous accompagne dans vos
décisions*

Sylvain Laplante

Sylvain Laplante

Le Visitandin

Janvier 2025

B.N.Q D8150447
B.N.C. ISSN01 143230

Équipe du journal Le Visitandin

- Présidente : Marcelle Forest
- Secrétaire : Guylaine Auger
- Mise en page : Sylvain Jutras
- Imprimerie : Marcelle Forest
- Adjointes à la rédaction : Suzanne Bibeau et Carolann Jutras
- Photo page couverture : Caroline Sanfaçon

SOMMAIRE :

Unité pastorale Assomption-de-la-Vierge-Marie	2
Desjardins	2
Municipalité	3 à 11
Chronique MADA : CIUSS MCQ et ses services	12
À votre bibliothèque	13
Villa St-Charles	14

Unité pastorale Assomption-de-la-Vierge-Marie St-Jean-Baptiste de Nicolet

Horaire des célébrations – Janvier 2025

Mercredi	1 ^{er} janvier	09h30	Baie-du-Febvre	Messe
Dimanche	5 janvier	09h30	Saint-Zéphirin	ADACE
		09h30	Saint-Elphège	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe
Dimanche	12 janvier	09h30	Port Saint-François	Messe
		10h45	Sainte-Monique	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe
Dimanche	19 janvier	09h30	Port Saint-François	ADACE
		09h30	Saint-Zéphirin	Messe
		10h45	Cathédrale	Messe
Dimanche	26 janvier	09h30	Baie-du-Febvre	Messe
		09h30	Port Saint-François	ADACE
		10h45	Cathédrale	Messe

**Ça grandit vite,
un enfant**



Régime enregistré d'épargne-études

En cotisant tôt, vous pourriez épargner plus.

desjardins.com/reee

Certaines conditions peuvent s'appliquer.

 **Desjardins**

MUNICIPALITÉ

4. Période de questions

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions qui débute à 19 h 35.

Elle porte, notamment, sur les sujets suivants, à savoir :

- Demande de budget pour le comité des loisirs
- Balises de repérage, tour de télécommunications, valve d'aqueduc, asphaltage des routes, creusage de fossés sur la route 226
- Moratoire sur l'éolien, acceptabilité sociale, fiches de l'UMQ

Fin de la période de questions à 20 h 12.

8. Dépôt du rapport corrigé pour l'exercice financier 2023

Attendu que dans le cadre de sa mission de suivi de la santé financière des organismes municipaux, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation procède actuellement à l'analyse des rapports financiers 2023;

Attendu que suite à la présentation du rapport financier le 6 mai dernier, un oubli a été constaté à une page non audité (\$25) après transmission du rapport financier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Attendu qu'un montant de quote-part dans l'endettement de la MRC Nicolet-Yamaska (12 123 \$) était inscrit dans le rapport financier 2022 de votre municipalité mais qu'aucun montant n'a été inscrit à cette ligne dans le rapport financier 2023;

Attendu que selon l'article 176.2.1 du Code Municipal du Québec, que suite à une erreur, le rapport financier doit être déposé à nouveau lors d'une séance ordinaire du Conseil et, au moins cinq jours avant cette séance, qu'un avis public de ce dépôt a été publié;

Attendu que le rapport financier corrigé déposé séance tenante nous indique un montant de quote-part dans l'endettement de la MRC a répartition de la dette 2023 provenant de la MRC Nicolet-Yamaska soit un montant de 14 158 \$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023;

2024-11-137

Il est **proposé** par Claudine Vouligny, **appuyé** par Caroline Sanfaçon et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil constate le dépôt du rapport corrigé des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

9. Rôles et responsabilités des élus pour 2025

2024-11-138

Il est **proposé** par Sylvain Jutras #3, appuyé par Claudine Vouligny et résolu à l'unanimité :

De reconduire la nomination de Sylvain Jutras #3 comme délégué officiel de la municipalité sur le conseil d'administration de la RIGIDBNY ainsi que de nommer Michel Plourde comme délégué substitut en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel;

De renommer Sylvain Jutras #4 comme représentant officiel au Réseau Biblio CQLM.

De reconduire la nomination de Sylvain Jutras #4 et Claudine Vouligny comme responsables de la question de la famille et des aînés (RQFA);

De renommer Pierre Bourassa et Alain Vouligny comme délégués officiels à la Régie incendie Lac St-Pierre;

De reconduire la nomination d'Alain Vouligny comme délégué officiel de la municipalité sur le Comité intermunicipal de l'alimentation en eau ainsi que de nommer Pierre Bourassa comme délégué substitut en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel;

De reconduire la nomination d'Alain Vouligny comme délégué officiel de la municipalité Regroupement Énergie Renouvelable du Centre-du-Québec (RERCQ) ainsi que de nommer Michel Plourde comme délégué substitut en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel;

De renommer Caroline Sanfaçon comme représentante officielle des loisirs de la municipalité.

ADOPTÉE.

10. Constitution d'un comité de démolition

Considérant les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

Considérant que la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

Considérant l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doit se faire par résolution du conseil municipal;

Considérant que les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal;

Considérant que le conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi;

En conséquence,

2024-11-139

Il est **proposé** par Alain Vouligny, appuyé par Caroline Sanfaçon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité constitue le Comité de démolition devant agir en application du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le N° 2023-06* Ce Comité a pour fonction d'analyser les demandes de démolition reçues conformément au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* et d'exercer tout autre pouvoir que ce Règlement lui confère.

De nommer les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

Michel Plourde, président
Pierre Bourassa, membre et président substitut
Sylvain Jutras #3, membre
Claudine Vouligny, membre substitut
Sylvain Jutras #4, membre substitut

De désigner l'inspectrice en bâtiments de la municipalité étant responsable de traiter les demandes de démolition en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n°2023-06*, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

ADOPTÉE.

11. Régie incendie Lac St-Pierre - Adoption des prévisions budgétaires 2025

2024-11-140

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Caroline Sanfaçon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie incendie Lac St-Pierre pour l'année financière 2025 comme suit :

Budget 2025 :	335 722.86 \$
Contribution Ste-Brigitte	10 823.80 \$
Quote-part 2025 :	324 899.06 \$
Quote-part La Visitation-de-Yamaska :	49 804.09 \$

ADOPTÉE.

12. RIGIDBNY : Adoption des prévisions budgétaires 2025

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

13. Nomination du maire suppléant pour la période de janvier à juin 2025

Considérant que le Conseil peut, en tout temps, nommer un des membres du Conseil comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations attachés (article 116, LRQ, c. C-27.1);

Considérant que le Conseil désire une rotation semi-annuelle au niveau de la fonction de maire suppléant.

En conséquence,

2024-11-141

Il est **proposé** par Sylvain Jutras #4, **appuyé** par Sylvain Jutras #3 et

résolu à l'unanimité des conseillers que Claudine Vouligny, conseillère, soit nommée au poste de mairesse suppléante de *Janvier à 30 juin 2025*.

Que madame Vouligny soit autorisée à signer, en l'absence du maire, tous les billets ou autres documents nécessaires à l'administration municipale.

Que madame Vouligny soit, de plus, nommée substitut du maire à la table de la MRC Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE.

14. Renouvellement de l'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec (Biens - Perte de revenu - Responsabilité civile - Erreurs et omissions - Crime)

2024-11-142

Il est **proposé** par Sylvain Jutras #3, **appuyé** par Pierre Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la directrice générale à renouveler aux mêmes conditions établies que lors du dernier contrat d'assurance.

ADOPTÉE.

15. Établissement du calendrier 2025 des séances du conseil

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

2024-11-143

Il est **proposé** par Caroline Sanfaçon, **appuyé** par Claudine Vouligny et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 h 30 :

13 janvier	5 mai	8 septembre
3 février	2 juin	1 ^{er} octobre
3 mars	7 juillet	10 novembre
7 avril	4 août	8 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE.

16. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement sur la régie interne des séances du conseil

Monsieur Pierre Bourassa, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-06 sur la régie interne des séances du conseil.
- Dépose le projet du règlement numéro 2024-06 intitulé règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité La Visitation-de-Yamaska.

ADOPTÉE.

17. Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Considérant la sanction, le 1er juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

Considérant que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

Considérant que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

Considérant que le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

Considérant que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

Considérant l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité;

En conséquence,

2024-11-144

Il est **proposé** par Sylvain Jutras #4, appuyé par Alain Vouligny et résolu par les membres du conseil :

- D'adopter la « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska » jointe en Annexe A (ci-après la « Directive »);
- Que la Directive de la de la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023;
- Que cette Directive sera :
 - Transmise au ministre de la Langue française;
 - Publiée sur le site Internet de la municipalité;
 - Diffusée au personnel de la municipalité;
 - Révisée au moins tous les cinq ans.

ADOPTÉE.

18. Accompagnement pour l'élaboration d'un plan municipal de gestion des actifs (PGA-Eau)

Considérant la municipalité doit déposer un plan municipal de gestion des actifs dans le cadre de ses obligations municipales;

Considérant que la première étape consiste à s'engager dans la démarche PGA-Eau d'ici le 31 décembre 2026 afin d'obtenir l'aide majorée dans le Programme PIMEAU 2023;

Considérant que les deux prochaines étapes sont l'élaboration du PGA-Eau et l'implantation visant à la progression et la mise à jour des actifs en eau sont une obligation à partir de janvier 2027.

Considérant l'offre de service #00706 (Projet #2400690) au montant forfaitaire de 2 500 \$ (taxes en sus);

L'offre de services pour de l'accompagnement dans ce projet :

- Rencontrer la direction et les différents intervenants pour définir les besoins et attentes
- Analyser les intrants et études antérieures du projet
- Projet de résolution personnalisé précisant l'engagement municipal dans la démarche du plan de gestion des actifs
- Rapport expliquant la démarche de gestion des actifs
- Transfert des documents sur le site du PGAMR

2024-11-145

Il est **proposé** par Michel Plourde, appuyé par Caroline Sanfaçon et résolu à l'unanimité d'accepter cette offre de service pour nous accompagner dans le cadre de la démarche en lien avec la stratégie de gestion des actifs.

ADOPTÉE.

19. Modification d'une modalité du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ)

Considérant que la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska a adhéré au volet à cotisation déterminée du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) le 1^{er} janvier 2008 (Résolution #2008-03-37), lequel est soumis à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (RLRQ, chapitre R-15.1);

Considérant que la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska désire modifier le taux de cotisation applicable pour les employés et l'employeur à compter du 1^{er} janvier 2025;

En conséquence,

2024-11-146

Il est **proposé** par Claudine Vouligny, appuyé par Michel Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'établir, à compter du 1^{er} janvier 2025 le taux de cotisation au volet à cotisation déterminée du RREMQ à :

- Taux de cotisation salariale : au choix du participant mais minimale à 4 % du salaire admissible
- Taux de cotisation patronale : 2 % de plus que l'employé mais maximal à 7 %.

ADOPTÉE.

20. Centre récréatif

a) Réfection de la patinoire

Ce projet sera discuté lors de la rencontre de travail des prévisions budgétaires.

b) Publicité dans le bulletin paroissial

2024-11-147

Il est **proposé** par Sylvain Jutras #3, **appuyé** par Claudine Vouligny et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'acheter un espace publicitaire dans le bulletin paroissial au coût de 60 \$.

ADOPTÉE.

c) Installation de caméras supplémentaires

Les élus demandent à obtenir une offre de service à Protection Électronique Drummond Inc.

21. Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

Attendu que le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

Attendu que la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

Attendu que la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent.

Attendu que la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

Attendu que la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothéca est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

Attendu que le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

Attendu que plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

2024-11-148

Il est proposé par Alain Vouligny, appuyé par Michel Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska reconnaisse officiellement :

- a) Les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
- b) L'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
- c) La nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

22. Voirie

ADOPTÉE.

- a) **Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports**

Considérant que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2025, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

2024-11-149

Il est proposé par Sylvain Jutras #4 et appuyé par Pierre Bourassa et unanimement résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2025;

Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

Que la Municipalité nomme Ghislain Vouligny, officier municipal et Suzanne Bibeau, directrice générale et greffière-trésorière à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

b) Renouveaulement du droit de passage du Club Quad Les Baroudeurs pour la saison hivernale 2024 - 2025

2024-11-150

Il est proposé par Pierre Bourassa, appuyé par Sylvain Jutras #3 et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le droit de passage sur les rangs St-François (1.66 km) et Ste-Thérèse (2.94 km) pour la saison hivernale 2024-2025.

ADOPTÉE.

c) Offre de service d'accompagnement Pour la préparation du dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Redressement-Sécurisation en 2025

Considérant l'offre de service #00720 (Projet #2400704) au montant forfaitaire de 11 850 \$ (taxes en sus) pour nous accompagner dans la réalisation des travaux prévus dans le Plan d'intervention sur les infrastructures routières locales (PIIRL) soit les rangs St-Alexandre, Ste-Thérèse et de la Grande-Plaine;

L'offre de services pour de l'accompagnement dans ce projet :

- Accompagnement avant le mandat (Cueillette et analyse des intrants)
- Devis de services professionnels (appel d'offre public) - Ingénierie
- Accompagnement durant le mandat professionnel avec la firme d'ingénierie durant les travaux
- Formulaire d'aide financière – PAVL dans le volet Redressement-Sécurisation

2024-11-151

Il est proposé par Claudine Vouligny, appuyé par Alain Vouligny et résolu à l'unanimité d'accepter cette offre de service pour nous accompagner dans cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

23. Aqueduc

a) Sécurisation à la station de pompage

Les élus aimeraient recevoir une offre de service pour clôturer le terrain.

25. Affaires diverses

a) Avis de motion – Nouvelle zone d'affectation publique et institutionnelle dans le périmètre urbain - Règlement numéro 2024-07

Avis de motion est par la présente donné par Caroline Sanfaçon, à l'effet qu'à une date ultérieure sera adopté avec dispense de lecture le règlement 2024-07 ayant pour objet de modifier :

Le Règlement Plan d'urbanisme 2016-08 de façon à remplacer une partie d'une zone dont l'affectation est habitation par une affectation publique et institutionnelle à l'intérieur du périmètre urbain. Voir carte en annexe.

Le Règlement Plan d'urbanisme 2016-08 de façon à remplacer une partie d'une zone dont l'affectation est habitation-commerce par une affectation publique et institutionnelle à l'intérieur du périmètre urbain. Voir carte en annexe.

Le CIUSSS MCQ et ses services : *La santé mentale... c'est précieux!*

La santé mentale est essentielle à la santé d'une personne. Elle peut être définie comme un état de bien-être qui permet d'accomplir et de surpasser les situations du quotidien et des tensions pouvant s'y présenter.

Si vous ou quelqu'un de votre entourage pensez être atteint d'un trouble de santé mentale, vous constaterez des changements dans votre pensée, votre humeur ou votre comportement, et vous pourriez vous sentir en détresse. Comme pour la maladie physique, les signes et les symptômes d'un trouble de santé mentale peuvent varier en importance et en intensité.

Quand consulter en santé mentale?

N'hésitez pas à utiliser les ressources d'aide et d'information,

même si vous n'êtes pas certain d'en avoir besoin. N'attendez pas d'être incapable de faire vos activités habituelles, comme de nombreuses personnes qui attendent d'être en situation d'urgence pour demander du soutien.

Il est conseillé de consulter en santé mentale si :

- Vos symptômes durent depuis longtemps;
- Vous ressentez de la détresse;
- Vous avez des crises d'anxiété fréquentes;
- Vous sentez que le réconfort de vos proches ne vous suffit plus;
- Vous commencez à avoir de la difficulté à accomplir vos activités de tous les jours;
- Les membres de votre entourage voient que vous avez besoin d'aide et vous le disent.

Pour obtenir de l'aide, c'est par ici :

- Info-Social 811 (option 2)
- CLSC (accueil psychosocial) :
 - » Centre multiservices de santé et de services sociaux Christ-Roi : 819 293-2071
 - » Centre multiservices de santé et de services sociaux de Bécancour : 819 298-2144
 - » Centre multiservices de santé et de services sociaux de Fortierville : 819 287-4442
- Médecin de famille



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec

Québec 



FAMILLE

TOUT INCLUS

OSEZ LA CULTURE!

CARTE ACCÈS—MUSÉE

EMPRUNTEZ-LA
GRATUITEMENT
À VOTRE BIBLIOTHÈQUE
POUR VISITER DES
MUSÉES EN FAMILLE



BiBli
& cie

MEMBRE DU
BIBLIO
du Centre-du-Québec,
de Lanaudière et de la Mauricie

Programme offert par votre
bibliothèque municipale.

Biblietcie.ca

Connectez-vous grâce à votre
numéro d'abonné·e et votre NIP.



*Aux résidents, familles, amis
et employés de la Villa St-Charles*

*Nous vous remercions de votre
support tout au long cette magnifique
année qui s'achève!*

*Nous vous souhaitons de très
joyeuses Fêtes en compagnie de
ceux que vous aimez.*

*Santé, paix et bonheur
pour l'année 2025!*

RÉSIDENCE PRIVÉE POUR ÂÎNÉS
AUTONOMES ET SEMI-AUTONOMES
34 appartements - 1%, 2%, 3% & 4%



41, rue St-Charles, Sainte-Perpétue

819-336-6633

[villastcharles.com]



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

REVENUS	2024	2025	
<i>Évaluation foncière totale imposable</i>	<i>123 959 300</i>	<i>123 997 500</i>	
Taxes sur la valeur foncière \$ / 100 \$ d'évaluation	691 531 \$	810 784 \$	
• Générale	0,560 \$	0,580 \$	719 186 \$
Spéciale aqueduc (Règl. 2022-05 - 1 268 000 \$)			
• Aqueduc St-Pierre (836 880\$ - 66 %)	0,000 \$	0,374 \$	60 464 \$
• Aqueduc Chatillon (431 120 \$ - 34 %)	0,000 \$	0,362 \$	31 134 \$
			91 598 \$
Taxes sur un autre base	126 615 \$	128 905 \$	
• Consommation d'eau (\$ / 1000 gallons)	5,75 \$	5,75 \$	80 000 \$
• Compensation égout (\$ / unité d'occupation)	250,00 \$	250,00 \$	8 250 \$
• Matières résiduelles (\$ / unité d'occupation)	235,00 \$	235,00 \$	40 655 \$
Entretien réseau aqueduc - Municipalités	45 000 \$	25 000 \$	
Autres recettes (mouches, 911, Location du CR, permis, chiens, mutations, intérêts caisse et taxes)	43 478 \$	63 365 \$	
Transferts réseau routier (du gouv. du Québec)	122 232 \$	122 000 \$	
Partage de la TVQ	0 \$	23 972 \$	
REMB. SUBV. AIRRL + INT.	19 039 \$	18 104 \$	
TECQ - Taxe d'accise sur l'essence	823 976 \$	0 \$	
Subv. FDT	0 \$	0 \$	
Tranfert - Carrières/Sablières	5 000 \$	5 000 \$	
TOTAL DES REVENUS	1 876 871 \$	1 197 130 \$	
DÉPENSES	2024	2025	
Administration générale	207 585 \$	229 118 \$	
Sécurité publique	142 649 \$	149 911 \$	
Voirie	774 314 \$	383 007 \$	
Hygiène du milieu	191 314 \$	234 985 \$	
Urbanisme	13 546 \$	5 693 \$	
Loisirs et culture	212 487 \$	102 776 \$	
Frais de financement	1 000 \$	50 340 \$	
Remboursement de capital	333 976 \$	41 300 \$	
TOTAL DES DÉPENSES	1 876 871 \$	1 197 130 \$	

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2025-2027

Fonction / projet	2025	2026	2027	Sources de financement
Voirie : Travaux (chaussées et ponceaux) selon le plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC Nicolet-Yamaska		5 876 880 \$		Subv. du MTMD - PAVL Volet Redressement-Sécurisation + TECQ + Règl. d'emprunt

La réalisation des projets liés aux programmes et/ou organismes suivants est conditionnelle à l'obtention d'une aide financière.

MTMD : Ministère des Transports et de la Mobilité durable

PAVL – Volet Redressement-Sécurisation : Programme d'aide à la voirie du

MTMD TECQ : Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028

- PTI adopté par la résolution #2024-12-155



Je vous invite à lire mes chroniques régulières dans le **Courrier Sud** et **L'Annonceur** afin de connaître mon point de vue sur des questions d'actualité. Vous pouvez aussi écouter ma chronique hebdomadaire diffusée sur les ondes de la radio **90,5 FM** tous les vendredis à 7h40. Je vous invite enfin à consulter régulièrement ma page **Facebook** qui publie de nombreux messages d'intérêt.



Donald Martel
Député de Nicolet-Bécancour



819 233-3521 / 1 855 333-3521
Donald.martel.nico@assnat.qc.ca

Et vous pouvez communiquer avec moi en tout temps en utilisant les coordonnées ci-jointes. Maintenir un bon contact avec vous est très important pour moi... parce que je suis là pour vous.



Siège social
181, rue Notre-Dame, Nicolet, J3T 1V8

Centre de services Bas-Saint-François
85, Route Marie-Victorin, Case postale 268
Saint-François-du-Lac, J0G 1M0

desjardins.com/caissedenicolet
 Desjardins (Caisse de Nicolet)

BESOIN DE PARLER À UN CONSEILLER?
Composez le **819 293-8570** • **1 877 393-8570**

Accessibilité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 :

- 1 800 CAISSES
- desjardins.com
- Dépôt mobile de chèque
- Guichets automatiques
- Achats avec retraits chez les marchands

MUNICIPALITÉ LA VISITATION-DE-YAMASKA



Maire	Alain Vouligny		
Siège # 1	Claudine Vouligny	Siège # 4	Sylvain Jutras (Jude)
Siège # 2	Caroline Sanfaçon	Siège # 5	Pierre Bourassa
Siège # 3	Sylvain Jutras (L.-Georges)	Siège # 6	Michel Plourde

Heures d'ouverture du bureau municipal
Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h



<https://www.facebook.com/lavisitationdevamaska>

<https://www.lavisitationdevamaska.net/>

Toitures Boudreau inc.

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL

- Bardeaux d'asphalte
- Membrane élastomère Soprema
- Réparations
- Dénéigement de toitures

819-469-7238

Toituresboudreaufils@outlook.com

172, St-Joseph, La Visitation-de-Yamaska

Clinique Multidisciplinaire La Halte Santé



Nous tenons à remercier les Visitandins et Visitandines de leur contribution à l'essor de notre entreprise. Nous sommes une équipe dynamique et fière d'être parmi vous. Au plaisir de vous voir!

« IL EXISTE DANS LE CORPS HUMAIN UN POTENTIEL DE SANTÉ. »
DR A.T. STILL (FONDATEUR DE L'OSTÉOPATHIE)

- **MÉLANIE DEMERS,**
ostéopathe et propriétaire
- **MARIE-DANIELLE LEMIRE,**
ostéopathe
- **ANNIE-MARIE LAFOND,**
hypnothérapeute
- **VALÉRIE CÔTÉ,**
entraîneur Sportif

Pour prendre rendez-vous : 450-564-2177



BERCHMANS BOISVERT INC.

Transport de lait et d'eau

tél. : 450-783-6724

108, rue de l'église

Baie-du-Febvre, Québec J0G 1A0